

LA CONDAMNATION DE PAUL FAUCQUEUR AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« L'enfant se révèle à l'école ce qu'il sera plus tard »

« La Source » est nativité de Longue-... Fauqueur est maintenant âgé de 24 ans. Il présente bien. Sa famille a une excellente réputation.
- L'enfant se révèle à l'école ce qu'il sera plus tard, souligne le président.
- Vous êtes mal noté par vos maîtres. Fauqueur est ensuite employé assez régulièrement à des travaux agricoles.

« Caoulard » ou « Frondeur » ?

Toutefois en 1933, puis en 1934, le Tribunal correctionnel de Saint-Omer le condamne pour coups et blessures et port d'arme.
- « Caoulard » lance quelqu'un.
- Cette arme était une fronde, rétorque l'accusé.
- « Frondeur » alors ! (on rit).

« La souris » se fait « rat de cave »

C'est en qualité d'auxiliaire que Fauqueur effectue son service militaire. Il est presque paralyté du bras gauche à la suite d'un accident de travail.
- « Mais vous avez persévéré dans la mauvaise voie. Etant ivre, en décembre dernier, vous vous êtes rendu coupable de coups et blessures ».

L'heure du réclémement des comptes

Le 10 juillet 1937, sa journée de travail terminée à l'Aérodrome des Bruyères, Paul Fauqueur se rend à divers établissements à Longueueuse et à Tatinghem, en compagnie de camarades.
- La nuit même vers une heure, Fauqueur arrive dans une maison située de Saint-Omer, rue de l'Écu d'Artois, vers des établissements à Longueueuse et à Tatinghem.
- La patronne cependant accueillie, vous voit arriver avec inquiétude. Vous n'êtes pas un inconnu. Il y avait dans la maison commune de nombreux clients, dont votre victime, André Robin.
- Après avoir discuté quelques instants, Robin paraît se rendre et celui de Pudevin Fauqueur celui de Droly et de Jean.

« Nous ne cherchons pas dis-je, nous allons à la pêche »

- Dans la rue qu'avez-vous fait ?
- On a continué à se disputer.
- Pudevin vous a dit : « Nous ne cherchons pas dis-je, nous allons à la pêche ». Vous lui avez porté un violent coup de poing. Il n'a pas riposté. Vous avez sorti un couteau, ouvert la grande lame et trappé sauvagement Robin qui s'écria : « Arrêtez, arrêtez ! ».
- Fauqueur riposta alors vers Pudevin en disant : « Tu en veux autant ? ». Mais Pudevin réussit à s'éloigner en se protégeant avec sa canne à pêche.

Cynisme

Des noctambules se portèrent au secours de Robin, alertèrent le commissariat et l'hôpital.
- Le docteur DUBLINEAU, médecin à l'Asile d'Armentières, confirme que Fauqueur est un impulsif, se livrant à la passion et dont la responsabilité est entière.
- Le docteur DARRAS de Saint-Omer, médecin légiste, précise la nature des blessures de la victime.
- Il se sera ensuivi les mains liées de sang à une fontaine et se rendit à la nuit où il passa le reste de la nuit. André Robin devint mourant des suites de ses blessures dix-neuf jours plus tard à l'hôpital Saint-Louis.

Le défilé des témoins

Le docteur DUBLINEAU, médecin à l'Asile d'Armentières, confirme que Fauqueur est un impulsif, se livrant à la passion et dont la responsabilité est entière.
- Le docteur DARRAS de Saint-Omer, médecin légiste, précise la nature des blessures de la victime.
- Il se sera ensuivi les mains liées de sang à une fontaine et se rendit à la nuit où il passa le reste de la nuit. André Robin devint mourant des suites de ses blessures dix-neuf jours plus tard à l'hôpital Saint-Louis.

Requisitoire et plaidoiries

M. Léazard se porte partie civile pour M. et Mme Robin, les parents de la malheureuse victime.
- Dans une éloquent plaidoirie, il réclame pour Fauqueur une peine très sévère.
- M. Guot, procureur de la République rappelle dans son réquisitoire, que si Fauqueur, en 1938, a été acquitté de ce crime de son air de repentir hypocrite, il demande que l'État lui inflige une peine de quinze ans de travaux forcés.
- M. Georges Cordonnier prend la défense de Fauqueur et dit que ce dernier n'avait pas l'intention de tuer lorsqu'il a frappé.

LE VERDICT

Deux questions sont posées au jury auxquelles ceux-ci répondent oui en accord quant à toutes les circonstances atténuantes.
- Le Couv condamne Fauqueur à quinze ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.
- La partie civile obtient le franc symbolique de dommages et intérêts qu'elle avait demandé.

AUJOURD'HUI : L'ASSASSINAT DE VILLERS-LE-FLOT

Assassinat et tentative d'assassinat Ministère public : M. Ruot, procureur de la République. Accusé : Desiré Minquiers, 43 ans, cultivateur à Villers-le-Flot. Défenseurs : M. Gerber et Torres.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 25 NOVEMBRE 1937
Une institutrice avait été frappée à Escobecques.

L'INCENDIE D'UNE FILATURE, A ROUBAIX

Au cours de l'avant-dernière nuit un incendie qui se développa assez rapidement a causé d'importants dégâts dans un magasin de la filature D'Halluin-Lepers, 13, rue de la Gare, Roubaix.

Une lutte éternelle

Ceux-ci sous la direction du lieutenant Verhonne furent rapidement sur les lieux, quatre de lances furent aussitôt mises en batterie. Il y avait la dans un vaste magasin couvrant une superficie de 2.400 mètres carrés environ une quantité importante de laines lavées et filées et des déchets de filature et d'arrêts. Les débris furent apportés par le personnel qui tenta d'éteindre le feu mais il fut déjoué et les dégâts furent très importants.

Dégâts importants

Hier matin on commença d'expertiser les dégâts tandis que continuait de se lever une abondante fumée. L'après-midi, le sinistre fut aussitôt déclaré d'incendie. Le montant des dégâts s'évalue en dommages à l'atelier, en matières (notamment les garnitures de seize cardes) et surtout en matières détruites par le feu et abimées par l'eau. Le total se monte à environ deux millions.

APRES L'INCENDIE

LES ETABLISSEMENTS LERUSTE informent leurs clients et fournisseurs qu'ils ne pourront profiter de superbes occasions d'articles d'habillement de qualité à des prix dérisoires pendant cette semaine. Grande vente à toute offre acceptable. Les vêtements sont garantis. Ne pas confondre. VOIR QUELQUES PRIX EN QUATRIEME PAGE.

LA FIEVRE APHTEUSE

Un arrêté préfectoral du 19 novembre 1937 déclare infecté de fièvre aphteuse toute la partie du territoire de la ville de Roubaix, délimitée par le boulevard Industriel, rue de Lannoy, le boulevard de Beffort, le boulevard de Beau-repaire et la ligne de chemin de fer de Menin, jusqu'au boulevard Industriel. Entre autres prescriptions applicables aux autres communes des espèces ovine, caprine et porcine, l'arrêté préfectoral, dont un exemplaire est affiché à la porte de la mairie fait obligation dans la zone d'interdiction, de tenir les chiens à l'attache et les volailles enfermées. En outre, dans cette zone, il est interdit aux laitiers, bouchers, maraichers de bestiaux et à toute personne non préposée aux soins à donner aux animaux malades, d'entrer dans les parcs, vergers et exploitations renfermant des animaux.

Les ventes publiques de laines

Judi matin, sous le ministère de MM. René et Etienne Parent, courtiers assermentés, a eu lieu la dernière série de ventes de laines de l'année. Le matin, il fut vendu des écarts de laines brutes et des bionises, puis des bionises de filature et de tissage. L'animation fut bonne et la grande majorité des lots vendus en rapport avec la situation du marché des laines. L'après-midi, on commença la première vente des déchets de filature et de tissage. Les genres bien classés furent demandés, à l'exception des déchets de fil qui furent plutôt délaissés. Les prix furent en rapport avec la situation actuelle.

ARRESTATION

Sir mandat d'amener délivré par M. Grosjean, juge d'instruction à Lille. L'inspecteur de sûreté Henri Wilaumeux a appréhendé hier soir, vers 18 h 30, Léon Werbecq, 27 ans, domicilié rue Sainte-Thérèse, cour Dick, 30 à 31 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

LE NOYE IDENTIFIE

On sait qu'on avait repêché dans le canal de Roubaix un noyé qui cédait à l'hôpital et dont on ignorait l'identité. Hier, Mme Hequefeuille, demeurant 15, square des Acacias, a reconnu son mari dans le défunt. On a également pu établir que le malheureux était tombé à l'eau accidentellement.

RECENSEMENT DE LA CLASSE DE 1938

Conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 5 novembre 1937, l'inscription des conscrits de la classe 1938 des jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1918 aura lieu aux jours et heures habituelles ci-après :
- Ceux nés en septembre, le vendredi 26 novembre de 8 h à 11 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

ARRESTATION

Sir mandat d'amener délivré par M. Grosjean, juge d'instruction à Lille. L'inspecteur de sûreté Henri Wilaumeux a appréhendé hier soir, vers 18 h 30, Léon Werbecq, 27 ans, domicilié rue Sainte-Thérèse, cour Dick, 30 à 31 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

LE NOYE IDENTIFIE

On sait qu'on avait repêché dans le canal de Roubaix un noyé qui cédait à l'hôpital et dont on ignorait l'identité. Hier, Mme Hequefeuille, demeurant 15, square des Acacias, a reconnu son mari dans le défunt. On a également pu établir que le malheureux était tombé à l'eau accidentellement.

RECENSEMENT DE LA CLASSE DE 1938

Conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 5 novembre 1937, l'inscription des conscrits de la classe 1938 des jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1918 aura lieu aux jours et heures habituelles ci-après :
- Ceux nés en septembre, le vendredi 26 novembre de 8 h à 11 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

ARRESTATION

Sir mandat d'amener délivré par M. Grosjean, juge d'instruction à Lille. L'inspecteur de sûreté Henri Wilaumeux a appréhendé hier soir, vers 18 h 30, Léon Werbecq, 27 ans, domicilié rue Sainte-Thérèse, cour Dick, 30 à 31 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

LE NOYE IDENTIFIE

On sait qu'on avait repêché dans le canal de Roubaix un noyé qui cédait à l'hôpital et dont on ignorait l'identité. Hier, Mme Hequefeuille, demeurant 15, square des Acacias, a reconnu son mari dans le défunt. On a également pu établir que le malheureux était tombé à l'eau accidentellement.

RECENSEMENT DE LA CLASSE DE 1938

Conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 5 novembre 1937, l'inscription des conscrits de la classe 1938 des jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1918 aura lieu aux jours et heures habituelles ci-après :
- Ceux nés en septembre, le vendredi 26 novembre de 8 h à 11 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

ARRESTATION

Sir mandat d'amener délivré par M. Grosjean, juge d'instruction à Lille. L'inspecteur de sûreté Henri Wilaumeux a appréhendé hier soir, vers 18 h 30, Léon Werbecq, 27 ans, domicilié rue Sainte-Thérèse, cour Dick, 30 à 31 h, en ce qui concerne le mandat d'amener délivré au parquet de Lille aujourd'hui.

UN INCENDIE dans un teillage de lin, à Comines (Belgique)

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts et quarante ouvriers seront réduits au chômage

Hier matin, vers 11 h., un incendie a détruit un teillage de lin, appartenant à MM. Ghysen frères, situés au Godhuis, limite du territoire de Comines (B.) à Werwicq (B.). Le feu est dû, paraît-il, à l'échauffement de machines. Deux hangars et un atelier ont été la proie des flammes. Par suite des matières premières inflammables le sinistre prit aussitôt de grandes proportions, les pompiers de Comines (B.) et de Werwicq (B.) arrivés sur les lieux se trouvèrent devant un vaste brasier. Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

ECHEC AU FROID SPIDO NIVA

VOIR EN DERNIERE PAGE

ECHEC AU FROID SPIDO NIVA

7 contre 7 : équipe Lagache contre Condor, de chez Delvincourt. Au jeu à 14 h 30.

Au Bon Fraiser, dimanche 28, à 14 h, rendez-vous pour tous les sociétaires. A 20 h, pterrots.

Finale du tournoi des Amis de l'Hôtel de Ville, - Dimanche, à 15 h, chez M. L. P. Club des Flandres et du Pin-jouin-Académie des Sports de Roubaix.

NATATION. - La réunion organisée à la piscine municipale de Roubaix, rue des Champs, le 5 O. Roubaix, a annoncé très intéressante. Les épreuves ont été gagnées par le Challenge Henri Watremet, ancien adjoint au maire de Roubaix.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment. Les dégâts, qui sont couverts par une assurance, ne sont pas encore évalués. La police a ouvert une enquête pour établir les causes du sinistre. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Les efforts des sauveteurs durent se borner à préserver le reste du bâtiment